

■ **Station-Service des Moraines SA**, à Carouge (GE), CH-660-0363992-3 (FOSC du 15.05.2006, p. 8/3374516). La clause statutaire relative à la reprise de biens effectuée à la constitution est supprimée conformément à l'art. 628, al. 4 CO. Communication aux actionnaires: Feuille Officielle Suisse du Commerce et par écrit ou par courriel aux actionnaires connus. Nouveaux statuts du 25.02.2009. Selon déclaration du conseil d'administration du 25.02.2009, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et renonce à un contrôle restreint. Société Fiduciaire Interfico SA n'est plus organe de révision.
Registre journalier no 3269 du 02.03.2009
(04914166 / CH-660.0.363.992-3)